

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ SUPPLÉMENTAIRE – RIGHT TO SPEAK

Le présent avis concerne la collecte et l'utilisation de vos données personnelles dans le cadre de votre utilisation des canaux de signalement protégés Right to Speak (RTS) de Kantar. Vous pouvez en savoir plus sur le fonctionnement de la procédure RTS dans [la politique RTS Kantar](#).

La politique RTS explique les façons dont vous pouvez effectuer un signalement, à savoir :

- En utilisant le portail « EthicsPoint » RTS proposé par le fournisseur de Kantar, Navex Global.
- En utilisant la ligne d'assistance téléphonique gérée par Navex Global.
- En utilisant les canaux de signalement locaux.

Tous les signalements émanant de notre personnel seront traités conformément à l'avis de confidentialité des employés en vigueur dans le pays ou marché où vous travaillez, tel que complété par les informations contenues dans le présent avis supplémentaire. Le portail EthicsPoint, la ligne d'assistance téléphonique ou votre canal local sont à votre disposition pour que vous puissiez exercer votre droit à la parole et exprimer toute grave préoccupation que vous pourriez avoir sur la manière dont Kantar opère et mène ses activités ou sur un danger ou un acte répréhensible présumé. Cette procédure est souvent appelée « **lancement d'alerte** ».

Votre utilisation des canaux RTS est légalement protégée. Kantar gardera les informations que vous fournissez confidentielles, sauf si les lois locales du pays où vous travaillez nous obligent à divulguer ces informations ou l'identité d'une personne.

Quelles sont les données personnelles collectées et traitées ?

Les services RTS fournis par Kantar capturent les données et les informations personnelles suivantes, telles que soumises lorsque vous effectuez un signalement :

- (i) votre nom et vos coordonnées (sauf si votre signalement est anonyme) ;
- (ii) le nom et la fonction des personnes que vous nommez dans votre signalement – si vous fournissez ces informations ; et
- (iii) une description de la faute présumée et/ou des circonstances de l'incident.

Qui reçoit les données ou peut y accéder ?

Dans un premier temps, seuls l'équipe centrale d'enquête et l'enquêteur désigné seront habilités à consulter les données personnelles que vous signalez. Elles pourront ensuite être partagées au sein de Kantar sous la direction de l'équipe juridique de Kantar. Si vous utilisez les canaux Navex pour signaler un problème relevant de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte, plutôt que d'utiliser un canal local, vous reconnaissez qu'en choisissant d'effectuer un signalement sur le portail ou à travers la ligne d'assistance téléphonique Navex, vous acceptez que l'enquête et le signalement soient traités par l'équipe centrale d'enquête et l'enquêteur désigné plutôt qu'au niveau local.

Les données que vous soumettez peuvent être transmises à des conseillers juridiques externes, à des autorités publiques telles que les régulateurs et éventuellement à la police, mais vous en serez normalement informés avant que cela ne se produise. Exceptionnellement, dans certains cas (comme le blanchiment d'argent), Kantar est obligé d'informer les autorités sans vous en référer.

Kantar informera généralement toute personne faisant l'objet d'un signalement, sauf si la notification doit être retardée pour garantir l'intégrité de l'enquête et la préservation des informations pertinentes.

Sauf exception, la personne faisant l'objet du signalement peut accéder aux informations la concernant dans le signalement (**à l'exception de l'identité de la personne qui effectue le signalement**) et demander la rectification des données personnelles inexacts ou incomplètes, conformément à la loi applicable. De même, sauf exception, toute personne effectuant un signalement peut également accéder aux informations la concernant dans le signalement et demander la rectification de ces données personnelles conformément à la loi applicable.

Qui est responsable du traitement des données ?

Kantar est le responsable du traitement des données personnelles que vous saisissez sur le portail RTS. Le portail EthicsPoint et la ligne d'assistance sont proposées par le fournisseur de Kantar, Navex Global, mais tout traitement des informations dans le cadre de l'examen de votre signalement est effectué par le personnel de Kantar. Toutes les informations personnelles sont traitées sous la responsabilité de Kantar et non pas celle de Navex. Navex n'utilisera vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour fournir le service.

Quelle est la base juridique du traitement ?

Nous fournissons le portail et traitons les données personnelles collectées par son intermédiaire parce que nous y sommes légalement tenus. Dans les juridictions où aucune obligation légale ne s'applique, nous traiterons les données personnelles parce qu'il est dans l'intérêt légitime de Kantar de fournir un canal protégé permettant au personnel de faire part de ses préoccupations.

Comment la sécurité des données sera-t-elle assurée et les données seront-elles exportées vers d'autres pays ?

Kantar a obtenu de Navex Global des engagements contractuels selon lesquels Navex maintiendra des pratiques strictes en matière de confidentialité et de sécurité. Les données et les informations personnelles que vous fournissez seront stockées dans une base de données située sur des serveurs hébergés par Navex. Le système Navex est hébergé au sein de l'UE.

Combien de temps Kantar conservera-t-il les données ?

Les informations seront conservées conformément aux politiques de conservation des données de Kantar. Votre signalement et vos données personnelles ne seront conservés que le temps nécessaire à l'enquête sur vos allégations, à tout suivi légitime de l'enquête et à nos fins d'audits et de rapports internes. Les rapports de gestion dressés à des fins statistiques ne mentionneront pas les personnes. Si une enquête est close en raison d'un manque de preuves ou si nous concluons que le signalement est sans fondement ou qu'il a été fait par malveillance, les détails du signalement seront supprimés dans les 365 jours.

Puis-je rester anonyme ?

Nous avons besoin de suffisamment d'informations de votre part pour mener une enquête appropriée et équitable. Vous comprendrez que l'anonymat entrave le processus d'enquête.

Sachez également que dans certains cas, les enquêteurs peuvent être en mesure de déterminer votre identité sur la base des faits.

Vous pouvez en savoir plus sur la question de l'anonymat dans la politique RTS.

Vos droits en tant que personne concernée

Ces droits sont énoncés dans votre avis de confidentialité des employés. Kantar vous soutiendra pleinement dans les droits que vous pouvez exercer en tant que personne concernée en vertu de la loi applicable. Veuillez contacter le délégué à la protection des données ou l'équipe centrale de confidentialité de Kantar à l'adresse dataprotection@kantar.com pour toute demande relative à l'utilisation, au transfert, à la rectification ou à la suppression de vos données personnelles stockées par ce service ou si vous avez des questions sur ce service.